

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SERVICES

## Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (nommées ci-après « CGV ») répondent à l'obligation légale d'information précontractuelle du client consommateur (nommé ci-après « Client ») découlant du principe de transparence et de régir toutes les relations contractuelles entre l'association jeunesse territoire réunion « AJT REUNION » et les clients.

AJT REUNION a pour mission d'agir dans le domaine de l'action sociale et de l'action socio-éducative, d'accompagner le développement des services aux habitants et à la famille en proposant des services d'accueil extrascolaire et périscolaire pour les enfants âgés de 3 à 12 ans dans les diverses structures d'accueil

Ces CGV sont applicables à toute vente de services, y compris celles réalisées sur le portail.

## **Article 1 : Objet.**

Les présentes CGV sont systématiquement mises à la portée de chaque Client. Elles sont également accessibles à tout moment sur le portail d'AJT REUNION ;

En conséquence, le fait de passer une commande de Services implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation explicite et écrite d'AJT REUNION prévaloir sur les CGV. Tout document du Client et toute clause contraire contenue dans les documents du Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à AJT REUNION.

Les CGV peuvent faire l'objet de modifications par AJT REUNION à tout moment qui seront notifiées au Client et prendront effet un (1) mois après réception de la notification.

## **Article 2 : Informations précontractuelles.**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGV et toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation.

### **Article 3 : Services.**

AJT REUNION propose les services suivants :

- Les Services d'accueil périscolaires,
- Les Mercredis Jeunesse,
- Accueil sans hébergement (Services extrascolaires),

### **Article 4 : Commande de Services.**

Les Services proposés au précédent article peuvent être commandés sur le portail d'AJT REUNION

Le choix de l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

### **Article 5 : Commande.**

5.1 : Client bénéficiant d'un espace personnel.

Le Client bénéficiant déjà d'un compte personnel auprès du portail d'AJT REUNION, doit s'identifier dans la partie intitulée « Mon Espace Perso » avec le mot de passe et l'identifiant qui lui ont été attribués.

Une fois identifié, le Client accède à son espace personnel et peut commencer à préinscrire son enfant à des Services qu'il souhaite commander.

En cas de perte de son mot de passe, le Client clique sur le lien « J'ai oublié mon mot de passe » et saisit son nom d'utilisateur. Son mot de passe lui sera automatiquement envoyé.

Le Client ne bénéficiant pas déjà d'un espace personnel auprès du Portail d'AJT REUNION envoie un mail au service inscription à l'adresse mail suivante et réaliser sont inscriptions

Un dossier est alors créé en interne et à la validation de ce dernier, un mail comprenant l'identifiant et le mot de passe est envoyé au Client.

Dans certaines conditions, Le Client pourra procéder lui-même à la création de son compte personnel à partir du portail d'AJT REUNION.

Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères. Les informations communiquées par le Client lors de la création de l'espace personnel engagent celui-ci.

5.2 : Passation et confirmation de la commande.

Le Client fait une demande d'inscription au(x) Service(s) choisi(s) pour chaque enfant, renseigne des champs précis (choix de la structure, période voulue, santé de

l'enfant), procède à l'insertion des pièces administratives demandées, puis valide sa demande.

Le service en charge de l'inscription d'AJT REUNION effectue le traitement de la demande du client et lui envoie une réponse selon les disponibilités d'accueil.

Toutefois, pour les activités extrascolaires, AJT REUNION se réserve le droit de proposer un autre site d'accueil en cas d'indisponibilité sur le site demandé par le Client.

5.3 : Validation de l'inscription.

L'inscription de l'enfant au(x) service(s) choisi(s) est validée par l'envoi d'un mail de confirmation par le service Inscription d'AJT REUNION

### **Article 6 : Prix.**

Les tarifs sont forfaitaires et sont calculés en fonction de la commune et sur quotient familial

Ils sont indiqués en euros.

Les Services seront facturés sur la base du tarif relatif à la période choisie et connus avant la validation définitive de la commande.

### **Article 7 : Modalités de paiement.**

Une fois l'inscription validée par le mail de confirmation, le paiement sera possible dès réception de la facture sur l'espace personnel.

Le règlement des commandes passées sur le portail citoyen s'effectue en ligne, par carte bancaire (Visa, MasterCard et autres cartes bleues).

Le Client peut aussi régler par chèque, par carte bancaire ou par espèce ou CESU

### **Article 8 : Droit de rétractation.**

Pour les commandes de Services passées sur le Portail d'AJT REUNION et dès lors que le droit de rétractation n'est pas exclu par l'article L. 221-28 du

Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la date de la signature du contrat, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L.221-25 du Code de la consommation.

Lorsque ce droit de rétractation est exercé, AJT REUNION rembourse le Client de la totalité des sommes versées, sans retard injustifiés et au plus tard dans les quatorze

(14) jours à compter de la date à laquelle AJT REUNION est informée de la décision du Client de se rétracter.

AJT REUNION effectue le remboursement soit par chèque soit par virement paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

Si le Client souhaite que les Services commencent avant la fin du délai de rétractation, AJT REUNION recueille sa demande expresse sur papier ou sur support durable.

Dans ce cas, le Client peut demander l'exécution du contrat de services avant la fin du délai de rétractation par mail à l'adresse suivante : [ajtreunion@gmail.com](mailto:ajtreunion@gmail.com)

Le Client qui a exercé son droit de rétractation et dont la fourniture de Services a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, verse à AJT REUNION un montant correspondant aux Services fournis jusqu'à sa décision de se rétracter.

Ce montant est proportionnel au prix forfaitaire total des Services commandés.

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour le contrat de Services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après demande préalable expresse du Client et renoncement express à son droit de rétractation.

#### **Article 9 : Propriété Intellectuelle.**

Les éléments composant le Portail Familles et les Services présentés sur ce Portail sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle, à savoir droit d'auteur et/ou droit des marques et/ou le droit des dessins et/ou le droit des brevets et sont la propriété exclusive d'AJT REUNION

Le Client reconnaît qu'en l'absence d'autorisation préalable, expresse et écrite d'AJT REUNION, toute copie totale ou partielle et toute diffusion ou exploitation d'un ou plusieurs des éléments visés ci-dessus, même modifiés, sera susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires menées à son encontre.

De façon générale, le Client s'engage à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux Services, qui discréditerait ou dévaloriserait directement ou indirectement l'image d'AJT REUNION

#### **Article 10 : Protection des données personnelles.**

Les données personnelles que AJT REUNION reçoit de la part du Client ont pour finalité d'effectuer des achats de Services en ligne et ne seront pas transmises à d'autres destinataires.

Les données personnelles seront conservées pendant toute la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale et, en tout état de cause, pendant une durée n'excédant pas trois (3) ans à compter du dernier contact resté sans réponse et/ou de la fin de la suppression et/ou clôture de l'espace personnel, à défaut de demande de suppression ou d'opposition de la part du Client dans l'intervalle.

Toutefois, les données personnelles relatives à la santé de l'enfant seront détruites une fois le(s) service(s) consommé(s).

Conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles (Règlement de la Protection des Données Personnelles, dit RGPD, du 27/04/2016), le Client peut exercer un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, de limitation ou de suppression des données personnelles qui le concernent.

Pour exercer ces droits, le Client peut utiliser l'adresse mail suivante :

Ajtreunion@gmailcom

Il sera répondu dans un délai d'un (1) mois.

En cas de demande complexe, le Client sera informé avant la fin du délai d'un (1) mois, la nécessité de prolonger de deux (2) mois supplémentaires.

Article 11 : Droit applicable et litiges.

Les présentes CGV et l'ensemble de la relation existant entre AJT REUNION et le Client sont soumis au droit français.

Tout litige portant sur les CGV ou sur les contrats conclus entre AJT REUNION et le Client devra être porté, au choix du Client, soit devant le tribunal du siège social d'AJT REUNION, soit devant le tribunal du lieu d'exécution de la prestation de service, ou soit devant le tribunal où le Client demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable conformément à l'article R631-3 du Code de la consommation.